

■ **J-City Thommen**, à Lausanne, en faillite, commerce et location de vidéocassettes; commerce de tabac et journaux (FOSC du 28.08.2001, p. 6618). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 4980 du 16.05.2002
(00480160 / CH-550.0.064.549-7)